

GUIDE À L'USAGE DES PARLEMENTAIRES

Présentation
des activités de la plateforme de l'APCE
contre la corruption

Document préparé
par le Secrétariat de la Commission du Règlement,
des immunités et des affaires institutionnelles
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Document préparé par le Secrétariat de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Conception de la couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Secrétariat de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 88 41 21 27

<http://assembly.coe.int/nw/Home-FR.asp>

©Conseil de l'Europe, juin 2014

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Sommaire :

- Le Conseil de l'Europe et la lutte contre la corruption
- La dimension parlementaire des activités de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe
- Avant-propos de la Présidente de l'Assemblée parlementaire
- Avant-propos du Président du GRECO
- Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption :

_Nataša Vučković

_Michele Nicoletti

_Chiora Taktakishvili

_Ernesto Camou Gándara

_Gülsün Bilgehan

_Liliana Palihovici

- Activités prévues dans le domaine de la lutte contre la corruption :
 - Renforcement de la dimension interparlementaire de la lutte contre la corruption
 - Echange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
 - Soutien aux initiatives nationales
 - Promotion des instruments et normes du Conseil de l'Europe
 - Coopération plus étroite avec le GRECO
 - Intensification de la collaboration avec les Etats non-membres et d'autres organismes internationaux
 - Promotion d'un dialogue renforcé avec le Comité des Ministres

- Annexes

- I - Liste des instruments du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption
- II - Liste de textes de référence de l'Assemblée parlementaire sur la lutte contre la corruption
- III - Liste d'autres instruments régionaux et internationaux dignes d'intérêt

Le Conseil de l'Europe et la lutte contre la corruption

Le Conseil de l'Europe, qui regroupe 47 États membres, est la principale organisation régionale de défense des droits de l'homme en Europe. Il s'emploie à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent. Il possède des compétences uniques dans le domaine de la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et la récupération d'actifs par le biais de son approche pluridisciplinaire qui s'articule autour de trois axes interdépendants : la définition de normes et de standards européens, le contrôle du respect des normes, le renforcement des capacités/les conseils techniques proposés aux pays et régions. Les organes de contrôle indépendants spécialisés dans ce domaine sont le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) et le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), qui assurent un contrôle pays par pays dans leur domaine de compétence respectif.

La valeur ajoutée de la présence du Conseil de l'Europe et des partenariats en place dans les Etats membres et non-membres transparaît dans de nombreux aspects de l'action de l'Organisation et plus particulièrement dans ce qu'elle peut apporter en termes d'assistance technique et de coopération : expérience et connaissance en matière d'intégration de l'acquis communautaire ; partage de moyens adaptés à la mise en œuvre de normes internationales du fait de sa capacité unique à utiliser ses mécanismes de contrôle ; coordination, soutien et accueil de réseaux professionnels œuvrant en faveur d'une coopération internationale renforcée dans le domaine pénal. Ces réseaux et échanges de bonnes pratiques ont contribué au renforcement des capacités et permis de nouer des liens étroits entre praticiens homologues, professionnels et structures publiques partageant des buts et objectifs communs dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et organisée et leurs répercussions transfrontalières.

A cette fin, le Conseil de l'Europe travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne et coopère avec les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que d'autres institutions, mais aussi avec des pays partenaires dans son voisinage et le reste du monde.

http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/default_FR.asp?

La dimension parlementaire des activités de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réunit 318 parlementaires de 47 pays européens qui représentent 820 millions de personnes. Elle a pour mission de défendre les valeurs partagées des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit qui forment le « patrimoine commun » des citoyens d'Europe. Au cours de ses 65 années d'existence, dans son rôle de « gardienne des droits de l'homme », de force de proposition et de lieu de débat, l'APCE a suscité des changements positifs, désamorcé des conflits et contribué à guider le continent vers un ensemble de valeurs partagées en constante évolution.

La corruption est un phénomène complexe qui concerne de nombreux domaines et touche différents univers, tels que la politique, le financement des partis politiques, la transparence dans la prise de décisions, le lobbying, l'économie, la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux, la traite des êtres humains, la santé publique, le sport, l'environnement, les ressources naturelles, les médias, l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. La lutte contre la corruption nécessite par conséquent d'explorer de nouvelles approches et l'Assemblée parlementaire souhaite jouer un rôle majeur dans cette démarche.

L'Assemblée a récemment rappelé, dans sa Résolution 1943 (2013) (La corruption : une menace à la prééminence du droit), qu'il était important de renforcer la dimension parlementaire du dispositif global de lutte contre la corruption déployé par le Conseil de l'Europe. Elle a alors décidé de promouvoir une plateforme de coopération ayant pour objectifs :

- de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions et recommandations du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption, en particulier des recommandations du GRECO, auprès des parlements nationaux ;
- de faire un bilan des initiatives anti-corruption nationales, de partager les bonnes pratiques et de réfléchir ensemble à de nouvelles approches et méthodes de travail visant à combattre efficacement la corruption ;
- de recueillir des informations sur les activités en cours au sein des organes anti-corruption du Conseil de l'Europe et sur les initiatives d'autres acteurs internationaux clés dans la lutte contre la corruption, ainsi que des statistiques et données de corrélation provenant d'ONG et de la société civile concernant un pays donné ou les tendances de la corruption dans des domaines spécifiques.

Cette plateforme de coopération, lancée le 8 avril 2014, réunit des représentants des parlements des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres, des spécialistes et d'autres parties prenantes dans le but de partager les informations, de diffuser les bonnes pratiques et de débattre des réponses à apporter aux nouvelles formes de corruption.

Parmi les activités les plus efficaces prévues, il convient de citer l'organisation de séminaires nationaux ou régionaux d'une journée portant sur des thèmes très précis, tels que le code de conduite des parlementaires, l'éthique des partis politiques ou encore la transparence dans la prise de décisions. Outre leur caractère informatif, ces événements sont l'occasion, pour des institutions en charge de problèmes similaires, de nouer des liens et de mettre en place un meilleur échange d'informations.

Pour répondre efficacement aux défis d'aujourd'hui et de demain, cette stratégie se déploie en collaboration étroite avec le Comité des Ministres, des ONG, ainsi que d'autres assemblées parlementaires et organisations internationales actives dans le domaine de la lutte contre la corruption. Le renforcement des synergies et du dialogue avec ces entités est déterminant.

Le succès de cette nouvelle initiative de l'APCE dépendra de l'engagement et de la mobilisation des parlementaires, dans leur rôle de gardiens des valeurs démocratiques, à la fois au niveau national et européen.

Pour en savoir plus sur le travail de l'Assemblée :

Site Internet : <http://www.assembly.coe.int/nw/Home-FR.asp>

Compte Twitter : @PACE_News

Pour en savoir plus sur la plateforme de l'APCE contre la corruption :

Site Internet : <http://website-pace.net/fr/web/apce/anti-corruption-platform>

Page Facebook : <http://www.facebook.com/PACEanti-corruption>

Avant-propos de la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

« La corruption est un poison pour nos sociétés et nos valeurs. »



Lorsque j'ai pris mes fonctions de Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), j'ai adressé un message clair à l'ensemble de mes collègues : l'une de mes premières priorités serait de me consacrer à l'élimination de toutes les formes de corruption, au sein et à l'extérieur des parlements nationaux, et de promouvoir la transparence et l'intégrité dans la vie publique. En tant que membres de l'Assemblée parlementaire, il nous incombe de nous engager à libérer nos sociétés de cette gangrène et à promouvoir la bonne gouvernance et la justice sociale à travers l'Europe.

J'apprécie à leur juste valeur les efforts notables accomplis par de nombreux parlements au cours des dernières années pour réduire les niveaux de corruption. Il n'en reste pas moins que la corruption demeure une menace sérieuse dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe et que de nouvelles mesures doivent être prises de manière urgente.

L'Assemblée parlementaire et ses commissions ont toujours joué un rôle moteur dans la stratégie générale de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe, notamment par l'adoption de la Recommandation 1896 (2010) sur la corruption judiciaire, de la Recommandation 2019 (2013) « *La corruption : une menace à la prééminence du droit* », et du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire. Pour autant, aucune

stratégie parlementaire globale visant à la fois à renforcer l'Etat de droit et à limiter la corruption n'a pour l'instant été mise en œuvre.

La création de la plateforme de l'APCE contre la corruption vient combler cette lacune et appuyer l'engagement du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption en apportant une dimension parlementaire essentielle et indispensable. C'est la raison pour laquelle j'accueille très favorablement cette remarquable initiative.

La lutte contre la corruption restera l'une de mes grandes priorités. J'ai à cœur d'intensifier nos efforts pour garantir l'indépendance de la justice, faire en sorte que les actes de corruption soient sanctionnés et soutenir la mise en œuvre de mesures de prévention efficaces ainsi que de toutes les politiques de lutte contre la corruption nécessaires conformément aux normes du Conseil de l'Europe. La corruption est une menace qui pèse lourdement sur le développement économique et la stabilité politique en Europe. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'éradiquer.

Pour finir, je souhaite féliciter et remercier l'ensemble des parlementaires qui s'investiront dans ce nouvel espace de coopération.

Mme Anne Brasseur

Présidente de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe

Avant-propos du Président du GRECO

« Le GRECO et l'Assemblée parlementaire doivent renforcer leur collaboration. »



La corruption reste très répandue dans un grand nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe et figure parmi les principales préoccupations de la population. La crise financière actuelle ne contribue certainement pas à remédier à ce problème. Au contraire, l'insécurité économique et l'instabilité politique créent de nouvelles opportunités de détournement de fonds publics et privés et d'abus de pouvoir et d'influence. Elles ouvrent également la voie à des méthodes plus sophistiquées en matière d'activités corrompues. La lutte contre la corruption doit par conséquent rester une priorité politique. Le GRECO a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en s'assurant qu'ils respectent les normes du Conseil de l'Europe relatives à la lutte contre la corruption, en évaluant les mesures prises par chaque membre suite aux conclusions et recommandations formulées dans les rapports et en plaidant activement en faveur de l'adoption de réformes. Nous nous trouvons actuellement quasiment à mi-parcours de notre Quatrième Cycle d'Evaluation, qui porte sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs (lancé en janvier 2012). Nous vérifions également le bon respect des recommandations émises lors du Troisième Cycle d'Évaluation sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

La gravité de la situation actuelle rend les synergies plus urgentes que jamais. L'Assemblée parlementaire est un partenaire naturel pour le GRECO. Nous suivons ses travaux avec grand intérêt et serons heureux d'intensifier notre action par le biais de mesures conjointes visant à prévenir et combattre la corruption. Ces mesures pourraient porter sur de grands thèmes, tels que des principes éthiques et un code de conduite, les conflits d'intérêts et mécanismes d'exécution, l'utilisation abusive d'informations et de ressources publiques, ainsi que des sujets plus spécifiques, comme les dimensions de genre dans la corruption. Sous la houlette de sa Rapporteuse pour les questions de genre récemment nommée, Mme Helena Lišuschová, le GRECO s'efforce d'étudier de nouvelles approches et de développer ses compétences dans ce domaine.

En conclusion, ce sont les pressions externes et internes ainsi qu'une volonté politique forte de mettre en œuvre de véritables réformes qui conduisent au changement. Une coopération plus étroite entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe/GRECO, qui s'est encore renforcée suite à la publication du premier Rapport anti-corruption de l'UE, contribuera fortement à diffuser ce message. Elle concourra également à promouvoir les réformes, notamment en sensibilisant les gouvernements, les parlements nationaux, la société civile et les médias aux enjeux liés à cette question.

Il est utile de rappeler ici que les Etats non-membres du Conseil de l'Europe peuvent adhérer au GRECO. Nous comptons d'ailleurs sur l'Assemblée pour soutenir la participation aux éventuelles actions conjointes entreprises de pays ayant témoigné un intérêt pour notre travail, notamment le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Mexique et le Maroc. Nous gagnerions tous à ce que ces pays soient étroitement associés aux travaux du GRECO et de l'Assemblée. Je suis convaincu que la collaboration accrue et les initiatives communes bien structurées qui seront rendues possibles par la nouvelle plateforme de coopération de l'APCE contre la

corruption apporteront une valeur ajoutée incontestable à la stratégie globale du Conseil de l'Europe en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

M. Marin Mrčela

Président du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)

du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

NATAŠA VUČKOVIĆ

« La corruption est un obstacle à l'élaboration de politiques efficaces. »



La corruption se développe à un rythme alarmant. Nous sommes tous conscients de ses répercussions et de ses effets délétères sur l'économie et la société. La corruption sape les droits de l'homme. Elle représente une menace sérieuse pour l'Etat de droit ainsi que pour la stabilité et la sécurité de la société européenne. Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que l'Assemblée parlementaire et les Etats membres du Conseil de l'Europe soient à l'avant-garde de la lutte contre ce fléau. Les parlements jouent un rôle majeur dans les actions internationales visant à prévenir la corruption. A travers toute l'Europe, les citoyens attendent de leurs parlementaires qu'ils dirigent ce combat. Les parlements doivent s'employer à adopter une législation solide en matière de lutte contre la corruption, à veiller à la bonne mise en œuvre des lois existantes et à surveiller dûment l'action de leur gouvernement. Nos institutions démocratiques ne sauraient inspirer la confiance ni avoir de véritable autorité en l'absence d'intégrité, d'obligation de rendre des comptes et de transparence au sein de la classe politique.

Pour revitaliser le rôle joué par l'Assemblée dans la lutte contre la corruption, j'ai activement soutenu la création de cette plateforme parlementaire qui offre aux

parlementaires la possibilité, mais leur impose aussi l'obligation morale, de prendre part aux initiatives visant à enrayer la corruption.

La volonté politique de lutter contre la corruption est certes absolument capitale, mais elle doit être soutenue par un cadre juridique incitant les institutions à agir. Nous n'obtiendrons pas de résultats si nous ne favorisons pas le développement d'une culture anti-corruption dans nos sociétés. Ceci m'amène tout naturellement à évoquer les médias et la société civile dont le rôle est absolument central à la fois pour véhiculer une culture de l'intégrité et pour dénoncer les affaires de corruption. A cet égard, je me félicite que la première réunion de la plateforme de l'APCE contre la corruption porte sur le journalisme d'investigation. De fait, les efforts de lutte contre la corruption ne porteront véritablement leurs fruits que s'ils sont largement soutenus par la société civile.

Notre action d'endigement de la corruption sous toutes ses formes sera un bel exemple de la valeur ajoutée que la dimension parlementaire peut apporter à la stratégie globale du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption. Nous pouvons aller plus loin en offrant un soutien politique au GRECO du Conseil de l'Europe et en promouvant ses recommandations auprès de nos parlements nationaux.

Je suis fier de pouvoir dire que l'Assemblée nationale serbe a eu le privilège d'accueillir, en décembre 2013, le premier séminaire organisé par l'Assemblée parlementaire sur les mécanismes à disposition des parlements nationaux pour combattre la corruption. J'y vois la reconnaissance de l'engagement de la Serbie et de sa réelle volonté de s'attaquer à la corruption, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

J'espère que de nombreux collègues s'investiront dans la plateforme de l'APCE contre la corruption et collaboreront étroitement au service d'une cause commune. J'ai foi dans ce nouveau projet.

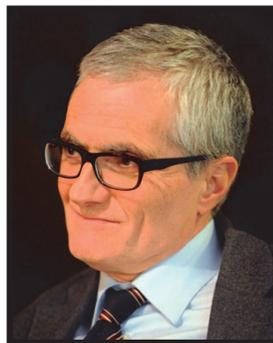
Mme Nataša Vučković

Présidente de la Commission du Règlement,
des immunités et des affaires institutionnelles
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

MICHELE NICOLETTI

« Nous devons faire évoluer les comportements et les pratiques. »



Selon *l'Indice de perception de la corruption 2013* de Transparency International, l'Italie, qui se classe 69^e sur 177, figure parmi les pays les plus corrompus. Les données internes dépeignent toutefois un tableau bien différent. Comme le montre *l'Indice européen 2013 de la qualité de la gouvernance*, certaines régions italiennes atteignent les mêmes normes que certains des pays nordiques les plus vertueux, mais la situation générale est mauvaise et des changements radicaux s'imposent pour y remédier.

Les citoyens eux-mêmes jugent qu'il y a urgence à agir, comme en témoignent de nombreuses enquêtes (voir par exemple *l'Eurobaromètre spécial n° 397* de 2013), la majorité de la population estimant que la corruption touche l'ensemble des institutions publiques. Récemment, la Commission européenne a également recommandé la révision des instruments législatifs et administratifs existants afin de combattre le phénomène très répandu de la corruption.

Pour remédier à cette situation délicate, le nouveau parlement italien a décidé de s'engager sur la voie du changement. Un grand nombre des représentants nouvellement élus ont pris

l'engagement, lors de leur élection, de lutter contre la corruption et ce pour au moins trois raisons. 1) Respect des citoyens que nous représentons. La mauvaise réputation d'un pays est un handicap non seulement pour sa classe dirigeante, mais aussi pour ses citoyens et en particulier les jeunes. Le fait que votre « identité » (être italien), et non votre « comportement » (comportement corrompu), évoque automatiquement un modèle négatif mêlant mafia et corruption pèse sur votre confiance en vous et sur vos chances d'être respecté pour ce que vous faites. 2) Développement économique. La corruption est préjudiciable au bien-être économique, non seulement du fait des coûts supplémentaires qu'elle engendre (on estime en fait que le coût de la corruption pourrait atteindre 60 milliards d'euros par an en Italie), mais aussi en termes de dette publique, car les taux d'intérêt consentis aux pays ayant mauvaise réputation sont beaucoup plus élevés. 3) Vitalité des institutions démocratiques. La notion de corruption politique porte atteinte à la confiance que les citoyens placent dans les institutions publiques. Le concept de démocratie repose sur la légitimation par les citoyens. Lorsque la confiance est absente, le système s'affaiblit et d'autres doctrines politiques, telles que le populisme et l'autoritarisme, deviennent plus attractives.

Ces engagements vont de pair avec la nouvelle stratégie anti-corruption italienne qui s'articule autour de trois grands axes : une législation plus adaptée à même de garantir la transparence et l'obligation de rendre des comptes, des actions et des contrôle renforcés par les partis politiques et les acteurs politiques, et la promotion d'un véritable civisme.

J'attends avec un vif intérêt de pouvoir travailler sur ces questions et d'autres au sein de la nouvelle plateforme de l'APCE contre la corruption et j'invite l'ensemble des membres de l'Assemblée à participer activement à cette initiative.

M. Michele Nicoletti

Membre de la délégation italienne et Vice-Président de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

CHIORA TAKTAKISHVILI

« Nous devons œuvrer ensemble à l'éradication de la corruption en Europe. »



Lorsque j'étais étudiante, au début des années 2000, la corruption était le problème numéro un dans mon pays, la Géorgie, jeune démocratie dévastée par son passé soviétique, la guerre civile et les pressions exercées par la Russie.

Un touriste étranger pouvait peut-être comprendre pourquoi un petit fonctionnaire lui demandait un pot-de-vin de 20 USD pour lui délivrer un visa à l'aéroport, une fois informé que celui-ci avait payé 10 000 USD pour obtenir son poste, que son salaire mensuel se montait à 40 USD, et que son responsable exigeait chaque soir sa part de 100 USD sur les pots-de-vin de la journée.

La corruption avait gangrené toutes les sphères de la vie publique. Il était même impossible de s'inscrire à l'université sans payer de pot-de-vin. L'autre facette du problème était que l'on pouvait aussi acheter un diplôme universitaire sans assister aux cours. Il en allait de même pour décrocher un emploi.

La situation était intenable. Pour les jeunes, les choix étaient très limités : adhérer à ce système de corruption endémique, émigrer loin de chez eux pour trouver une vie meilleure ou se dire qu'il était possible de combattre et de vaincre ce fléau. Les sentiments

d'humiliation, de déception, d'injustice, de vulnérabilité et de colère et l'envie de résister se mêlent à la conviction profonde que vous êtes en droit de vivre une vie normale dans votre pays.

Pour ma part, je considérais que cela n'était pas utopique et, surtout, la population géorgienne était convaincue qu'il fallait éradiquer la corruption et que nous pouvions y parvenir. La tâche n'a pas été aisée. Les réformes radicales menées à bien ont coûté cher aux jeunes dirigeants du gouvernement géorgien issu de la révolution des roses de 2003.

La Géorgie possède désormais un système national d'examens unifié et non corrompu, qui repose sur le mérite. Des centaines de milliers d'étudiants peuvent aujourd'hui s'inscrire dans les meilleures universités géorgiennes et bénéficier d'une bourse publique en fonction de leurs connaissances et compétences. Au lendemain des réformes radicales et parfois douloureuses, la police et l'armée géorgiennes, institutions les plus corrompues et discréditées par le passé, sont aujourd'hui perçues comme les institutions publiques les plus intègres.

La lutte contre la corruption a par la suite évolué vers un concept de services publics hautement performants dans lesquels le risque de corruption est minimal. Des mesures anti-corruption liées à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes ont été mises en place. En 2012, les réformes anti-corruption de la Géorgie ont été jugées parmi les plus ambitieuses et les plus efficaces au monde par la Banque mondiale.

Malheureusement, la lutte contre la corruption est un travail sans fin. Les réformes anti-corruption mises en œuvre en Géorgie vont devoir faire la preuve de leur irréversibilité suite à la transition politique de 2012.

Je considère qu'il est aujourd'hui de mon devoir de soutenir tous ceux qui, au sein du Conseil de l'Europe ou de son voisinage, sont engagés dans un combat difficile contre la corruption dans leurs pays respectifs. La plateforme contre la corruption est un lieu d'échanges idéal pour promouvoir une Europe libre de toute corruption.

Mme Chiora Taktakishvili

Membre de la délégation géorgienne auprès de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

ERNESTO GÁNDARA CAMOU

« La corruption est l'un des principaux obstacles au développement. »



La corruption compte parmi les problèmes les plus graves et les plus pénalisants pour les citoyens que nous représentons. Elle reste un défi majeur dans de nombreux pays du monde. Tout au long de l'histoire, la corruption a sapé les efforts visant à stimuler la croissance économique et à lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités.

Outre le préjudice moral et la transgression de la loi qu'elle implique, la corruption constitue un obstacle sérieux au développement.

Ces 20 dernières années, le Mexique a pris diverses initiatives en matière de contrôle, de transparence et d'obligation de rendre des comptes dans le but de lutter contre la corruption dans la sphère publique. La création de l'Office suprême d'audit de la Fédération, l'adoption de la loi fédérale sur la transparence et l'accès à l'information publique et, plus récemment, la mise en place de l'Unité spéciale pour les infractions liées aux faits de corruption sont des exemples éloquentes des actions entreprises au Mexique au cours de cette période. Les résultats demeurent néanmoins insuffisants et il reste beaucoup à faire au niveau de l'administration locale.

Au vu de ce qui précède, je suis intimement convaincu que le travail accompli par le biais de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe nous permettra d'échanger et de partager nos expériences et nos bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption afin de combattre ce véritable fléau social. En unissant nos efforts, nous pourrions identifier les expériences innovantes, les systèmes opérationnels et les normes de performance qui ont fait la preuve de leur efficacité dans d'autres pays et qui pourraient nourrir une collaboration mutuelle visant à soutenir cette noble cause.

Je suis persuadé que, dans le cadre de ce travail interparlementaire, nous pourrions contribuer à prévenir, endiguer et limiter les dommages provoqués par ce fléau endémique qui ne connaît pas de frontières et n'épargne aucune culture.

M. Ernesto Gándara Camou

Président de la délégation mexicaine auprès
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

GÜLSÜN BILGEHAN

« Il est essentiel de promouvoir et de renforcer les actions conjointes en faveur de la lutte contre la corruption. »



La corruption a des effets dévastateurs sur nos sociétés : elle met en péril la démocratie et l'Etat de droit, génère de la frustration et une méfiance généralisée au sein de la population et entraîne des inégalités criantes. Malgré l'énergie et les efforts consacrés à la lutte contre la corruption ces dernières décennies, la corruption reste l'un des principaux défis qu'il nous incombe de relever en notre qualité de législateurs.

Pour lutter efficacement contre toutes les formes de corruption, des synergies plus importantes sont nécessaires entre les décideurs, les professionnels et la société civile, et une stratégie globale doit être mise en œuvre sans délai. La nouvelle plateforme de l'APCE contre la corruption devrait jouer un rôle moteur dans ce domaine et promouvoir un nouveau processus de coopération qui pourrait reposer sur trois éléments interdépendants : la condamnation des actes de corruption, l'évaluation de la situation dans les Etats membres et non-membres et la collaboration avec des représentants de la société civile.

Nous devons veiller à ce que les faits de corruption soient sanctionnés. Pour ce faire, il convient de disposer d'une législation efficace au niveau national, mais aussi et surtout de

promouvoir une culture de l'intégrité. En tant que législateurs, il nous incombe de donner l'exemple aux citoyens et de leur offrir un environnement positif.

Pour susciter un véritable changement, nous avons besoin d'une représentation claire des défis internes, des bonnes pratiques et de la législation existante. Nous devons définir un certain nombre de points de référence pour pouvoir contrôler et évaluer la situation au fil des ans. Grâce à une coopération renforcée avec les organes de surveillance du Conseil de l'Europe, la plateforme de l'APCE contre la corruption constitue un outil inestimable de promotion des recommandations et des bonnes pratiques. Elle permettra à l'Assemblée de soutenir, de la façon la plus tangible qui soit, les actions nationales de lutte contre la corruption par le biais d'actions très concrètes.

Sans mobilisation de la société civile, la lutte contre la corruption n'aboutira pas. En tant que représentante élue, mais aussi que journaliste et auteur, et en tant que Vice-Présidente de la Sous-commission des médias et de la société de l'information, je soutiendrai massivement la participation active des citoyens à ce nouveau projet. De fait, notre réussite ne dépend pas uniquement de la volonté politique, mais aussi de la capacité de réaction des citoyens.

Je suis absolument convaincue que cette nouvelle plateforme parlementaire nous permettra d'atteindre un grand nombre d'objectifs majeurs. J'ai hâte de pouvoir travailler avec mes collègues de l'APCE à l'occasion d'événements futurs.

Mme Gülsün Bilgehan

Vice-Présidente de la Sous-commission des médias et de la société de
l'information

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Appels lancés par des parlementaires actifs au sein de la plateforme de l'APCE contre la corruption

LILIANA PALIHOVICI

« La corruption ruine les perspectives et les potentiels »



Je suis entrée en politique parce que j'avais la conviction de pouvoir faire évoluer les choses. J'avais envie de partager mon savoir et mon expérience mais aussi d'introduire de vrais changements dans mon pays. La République de Moldova est riche de potentiel, que ce soit sur le plan humain ou dans l'activité économique, mais le pays a été freiné trop longtemps par de nombreux problèmes sociaux et économiques, dont un grand nombre sont renforcés par la corruption.

J'ai connu un système où, avec de l'argent et des relations, on pouvait tout obtenir. Je ne souhaite pas revivre cette époque ni que la future génération ait à la vivre. Je vivais alors dans un pays isolé du reste du monde, rongé par la pauvreté et la corruption et dirigé par un gouvernement répressif. En ma qualité de parlementaire, j'ai toujours cherché des solutions aux problèmes existants, en commençant au niveau local où la corruption touche tous les domaines : les hôpitaux, les écoles, les jardins d'enfants et même la police.

Ces cinq dernières années, nos gouvernements ont accompli certaines avancées. Nous luttons contre la corruption en menant une réforme drastique de la police. Des caméras sont installées dans les villes mais aussi sur l'uniforme et dans les véhicules des fonctionnaires de police pour combattre la corruption. Nous avons aussi pris des mesures en faveur d'une plus grande transparence du système judiciaire en procédant à une

réévaluation régulière de l'intégrité professionnelle et de la responsabilité disciplinaire des juges dans le cadre d'un dispositif législatif dédié à la lutte contre la corruption. Récemment, dix juges ont été révoqués et un a été condamné à une peine d'emprisonnement pour des faits de corruption.

Nous combattons aussi la corruption par le biais de programmes de gouvernance électronique destinés à créer plus de transparence et à économiser le temps et l'argent de la population. Il ne s'agit là que de quelques exemples de moyens qui nous ont permis d'avancer dans notre lutte contre la corruption, mais il reste beaucoup à faire.

Je soutiens activement l'initiative de l'APCE visant à créer une nouvelle plateforme contre la corruption pour mettre en évidence les principaux défis posés par la corruption, que ce soit au niveau mondial ou européen. Nous devons nous concentrer plus activement sur ce sujet, éduquer les citoyens et collaborer ensemble à l'éradication de la corruption à tous les niveaux. Les répercussions sociales et politiques de la corruption sont dramatiques pour les enfants, les femmes et la société dans son ensemble.

J'ai hâte de pouvoir m'associer à l'action de l'APCE et de continuer à lutter avec elle et avec nos partenaires contre la corruption. Nos enfants méritent de vivre dans un pays riche en perspectives et en potentiels. La corruption va totalement à l'encontre de cet avenir plus radieux. C'est pourquoi, nous devons joindre nos efforts pour éradiquer ce fléau. A nous de faire en sorte que l'Europe et la Moldova soient des lieux du possible et de prospérité pour toutes les familles et tous les enfants.

Mme Liliana Palihovici

Présidente de la délégation moldave
à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Renforcement de la dimension interparlementaire de la lutte contre la corruption

Une stratégie efficace de lutte contre la corruption présuppose un engagement et un soutien politiques au plus haut niveau. Les parlements ont en effet l'immense responsabilité de combattre la corruption sous toutes ses formes et doivent être en première ligne de la promotion d'une bonne gouvernance au niveau national, notamment en mettant au jour les circuits de la corruption dans leurs propres rangs.

Créer une plateforme de coopération interparlementaire et continuer à développer les projets d'assistance parlementaire sous les auspices de l'Assemblée parlementaire sont des mesures essentielles lorsqu'il s'agit d'intégrer une dimension parlementaire au dispositif général de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe. Ces initiatives d'avant-garde contribuent à améliorer l'efficacité de l'Assemblée et à obtenir des résultats concrets dans la lutte contre la corruption.

La plateforme permet en fait aux parlementaires de coordonner leurs actions et leurs stratégies, aussi bien au niveau européen que national, de faciliter un échange de vues efficace et d'organiser des événements sur mesure sur certains sujets en fonction de leurs besoins.

Les parlementaires peuvent intervenir au cœur du processus de prise de décision national et être garants de l'intégrité au sein de leur propre institution en signalant les cas de fraude mais aussi les bonnes pratiques, ce qui fait de leur rôle une composante fondamentale et inaliénable de la stratégie du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Plus particulièrement, les parlements et leurs membres peuvent :

- collaborer avec le pouvoir exécutif et les autres institutions nationales compétentes à la mise en œuvre et au renforcement des politiques et normes anti-corruption ;
- jouer un rôle actif dans la promotion et l'élaboration de lois et stratégies anti-corruption ;
- exercer une surveillance sur les organismes anticorruption nationaux ;
- promouvoir les actes législatifs et normes du Conseil de l'Europe et d'autres institutions internationales ;
- encourager la collaboration avec les représentants de la société civile, les médias et les autres parties prenantes dignes d'être prises en considération ;
- développer les liens avec d'autres institutions à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

Cette plateforme de coopération, conçue pour servir d'espace de discussion régulier, permet à l'Assemblée d'avoir accès, par le biais d'intervenants spécialisés, à un grand nombre d'informations générales ou relatives à des aspects spécifiques de la corruption dans un pays donné ou sur des sujets particuliers. Une mise à jour continue en fonction des dernières tendances et des données les plus récentes permettra de répondre plus rapidement et plus efficacement aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Dans le cadre des activités de la plateforme, les parlementaires acquièrent une image précise de la situation de la corruption et des priorités en Europe. L'échange efficace d'informations permet aussi de fixer une série d'indicateurs et de tendances en matière de lutte contre la corruption, de faire un point périodique sur la situation, de contrôler l'efficacité des politiques mises en œuvre et de vérifier le niveau et les formes de corruption dans chaque pays. Ces activités, d'une part, facilitent la promotion d'initiatives compatibles avec la lutte contre la corruption et, d'autre part, sont l'occasion d'effectuer une analyse comparative.

Aux fins de fournir des informations utiles et à jour, des études particulières sont réalisées, en collaboration avec des spécialistes et d'autres organisations, sur le phénomène de la corruption et les mesures de prévention de la corruption et leur efficacité. Des manuels à l'usage des parlementaires peuvent aussi être publiés dans le prolongement de réunions ou de séminaires organisés. Un manuel sur « Dénoncer les faits de corruption : les parlementaires et les journalistes mènent l'enquête ensemble » permettrait, par exemple, aux parlementaires et aux journalistes d'explorer ensemble les mécanismes, les bonnes pratiques et les institutions déjà existantes qui pourraient leur permettre de collaborer dans les affaires de corruption et de prendre les mesures concrètes nécessaires. L'objectif général de la plateforme est de trouver systématiquement un moyen d'encourager des actions très concrètes à l'issue de chaque activité qui a été promue.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Soutien aux initiatives nationales

La plate-forme soutient les initiatives anti-corruption nationales, en particulier en contribuant plus activement à l'amélioration de la visibilité et à la promotion des conventions et normes du Conseil de l'Europe, à la diffusion des recommandations formulées par les instances de suivi des conventions et à l'échange de bonnes pratiques.

La Division de soutien de projets parlementaires a été mise en place au sein du secrétariat de l'Assemblée parlementaire en 2012 pour concourir à la mise en œuvre, en association avec les commissions générales, de projets de coopération spécifiques faisant intervenir des membres et du personnel de parlements nationaux pour améliorer la visibilité et l'impact de l'action de l'Assemblée. Le but est de mieux faire connaître les principales recommandations de l'Assemblée aux parlements nationaux des Etats membres, aux parlements des Etats observateurs et aux partenaires pour la démocratie.

Dans le cadre d'un premier projet lancé par la division en coopération avec la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, sous les auspices de la plateforme contre la corruption, il est prévu d'organiser une série de séminaires régionaux ou nationaux d'une journée pour les membres et les secrétariats des commissions parlementaires chargées de l'éthique et du fonctionnement intérieur des parlements. En plus d'apporter de l'information, ces réunions régulières sont l'occasion, pour des commissions en charge de questions similaires, de nouer des liens et d'établir un meilleur échange d'informations. Les membres des assemblées parlementaires et d'autres institutions actives dans la lutte contre la corruption sont aussi conviés à participer, ce qui contribue à renforcer les relations entre les organismes et à améliorer la coordination. L'idée à terme est d'organiser des ateliers thématiques réguliers pour apporter une aide ciblée dans la lutte contre la corruption par rapport à des questions particulières identifiées en consultation avec les parlements nationaux.

Le premier séminaire de ce type s'est déroulé à Belgrade en décembre 2013. Il était consacré aux mécanismes à la disposition des parlements nationaux pour lutter contre la corruption et portait plus précisément sur la manière dont les parlements peuvent prévenir et combattre la corruption dans leurs propres rangs. Cette manifestation a remporté un franc succès grâce au soutien de l'Assemblée nationale serbe et aux contributions de spécialistes et de parlementaires. Un deuxième séminaire, co-organisé avec la Chambre des députés italienne, aura lieu à Rome le 1^{er} juillet 2014 et aura trait au code de conduite des parlementaires et à la prévention de la corruption.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Promotion des instruments et des normes du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe dispose de nombreux instruments anti-corruption internationaux, qui sont désormais considérés comme des références mondiales. Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), organe intergouvernemental chargé de garantir la mise en œuvre des mesures recommandées par ces instruments dans la législation et la pratique nationale, est un partenaire essentiel de l'Assemblée.

Dans le cadre de la plate-forme, il convient d'envisager de promouvoir la ratification des deux principales conventions anti-corruption du Conseil de l'Europe : la Convention civile sur la corruption et la Convention pénale sur la corruption. A ce jour, 34 Etats membres ont adhéré à la Convention civile et 7 l'ont signée mais ne l'ont pas encore ratifiée. Le nombre de ratifications de la Convention pénale est relativement plus élevé – 45 adhésions et 5 signatures. Par contre, le chiffre est plus faible en ce qui concerne le protocole additionnel à la convention, qui n'a été ratifié que par 35 Etats membres.

Les législateurs des pays n'ayant pas encore ratifié ces instruments essentiels peuvent jouer un rôle moteur dans la promotion de la ratification auprès de leurs parlements nationaux sous l'égide de la plateforme contre la corruption de l'APCE. Cette dernière pourrait être utilisée activement dans le processus en organisant des ateliers sur mesure et d'autres événements consacrés à la promotion et l'application de ces instruments.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une coopération plus étroite avec le GRECO

Pour jouer un rôle actif dans la promotion et l’ancrage des valeurs et normes du Conseil de l’Europe dans la lutte contre la corruption au sein des Etats membres, les parlementaires peuvent aussi envisager d’introduire certaines mesures conjointement avec le GRECO.

La mise en œuvre des recommandations formulées à l’issue des missions d’évaluation organisées par le GRECO dans le contexte de ses Troisième et Quatrième Cycles d’Evaluation n’entre pas dans le périmètre d’action direct des États, car elle concerne le fonctionnement interne des partis politiques et des parlements. Des échanges, même purement informels, entre le GRECO et les délégations parlementaires nationales concernant d’éventuelles mesures de mise en œuvre contribueraient à l’efficacité de la procédure de conformité engagée par le GRECO vis-à-vis des Etats concernés.

Par ailleurs, les parlements qui n’ont pas encore été soumis à une procédure d’Evaluation de Quatrième Cycle pourraient être informés des bonnes pratiques et des défaillances identifiées dans les évaluations initiales. Ces dernières concernent, par exemple, la plus grande transparence du processus parlementaire et l’utilisation accrue des nouvelles technologies pour faciliter l’accès du grand public aux projets de lois et à l’activité parlementaire ainsi que la participation des groupes d’intérêt au travail des parlements et à l’obligation des parlementaires de rendre des comptes.

Les actions concrètes peuvent consister, par exemple, à :

- instaurer des échanges réguliers entre les évaluateurs du GRECO et les délégations parlementaires nationales en préparation des missions d’évaluation du GRECO ;
- préparer des synthèses des bonnes pratiques identifiées par le GRECO pendant chaque cycle d’évaluation, dont des activités législatives pourraient s’inspirer ;
- établir, en consultation avec le GRECO, une base de données interactive de bonnes pratiques pour les partis politiques et les parlements nationaux ;
- améliorer la visibilité de l’action du GRECO auprès des parlements nationaux, par exemple en traduisant des recommandations détaillées ou d’autres documents de travail pour un pays donné.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Intensification de la collaboration avec les Etats non-membres et d'autres organismes internationaux

L'Assemblée est consciente du fait que pour combattre la corruption, il faut une stratégie à multiples facettes ainsi qu'un vaste réseau de partenariats et d'alliances. Les membres des institutions actives dans la lutte contre la corruption sont conviés à prendre part aux activités de la plateforme, ce qui aura pour effet de renforcer les liens avec les autres instances et de favoriser la coopération.

La préférence ne sera pas donnée seulement aux organisations régionales et internationales intervenant dans la lutte contre la corruption, mais aussi à d'autres assemblées parlementaires et groupes de parlementaires pour avoir une vue d'ensemble plus large de la façon dont ce phénomène est traité dans le monde et obtenir des résultats à une plus grande échelle.

Concernant les organisations actives dans la lutte contre la corruption, les relations seront développées, en particulier, avec les Nations Unies qui ont acquis d'importantes compétences par l'intermédiaire de leurs différentes agences, dont le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), ainsi que via les activités lancées dans le cadre de la convention des Nations Unies contre la corruption. L'UNESCO pourrait aussi offrir un lieu d'échange privilégié pour la question de la mise en place d'une culture de l'intégrité.

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) – et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) – et Interpol sont aussi des partenaires essentiels, dans la mesure où ils pourraient chacun contribuer à améliorer le dialogue sur des questions bien spécifiques. L'OEA (Organisation des Etats américains) possède aussi des compétences uniques dans le domaine de la prévention et de l'éradication de la corruption. Il conviendrait donc d'encourager la coopération au-delà des frontières du Conseil de l'Europe.

L'Union européenne est un allié privilégié dans ce domaine. Les institutions de l'UE – plus particulièrement le Parlement européen et l'OLAF, Office européen de lutte antifraude – seront conviés à prendre part à nos activités. L'adhésion à part entière de l'UE au GRECO favoriserait la coopération au sein de la plateforme contre la corruption.

Les Etats non-membres comme le Maroc et d'autres pays méditerranéens, le Mexique et les républiques d'Asie centrale seront vivement encouragés à participer activement à nos

événements, car ils sont des sources de compréhension et d'enrichissement mutuels importantes.

Les médias et les ONG devraient aussi être associés, dans la mesure où ils constituent un trait d'union fondamental entre les législateurs et la société civile.

ACTIVITES PRÉVUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Promotion d'un dialogue renforcé avec le Comité des Ministres

Les dernières présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ont accordé une attention particulière aux initiatives menées par l'Organisation pour lutter contre la corruption. La présidence autrichienne a notamment souligné la nécessité de poursuivre les efforts en vue de la construction d'une Europe démocratique stable, soulignant que la lutte contre la corruption continuerait d'être une priorité pour le Comité des Ministres. L'Autriche, en particulier, a œuvré en faveur de la mise en œuvre effective des instruments et politiques du Conseil de l'Europe susceptibles d'aider les différents Etats à relever ce défi de notre époque.

La lutte contre la corruption figure au premier rang des priorités de l'actuelle présidence azerbaïdjanaise. Le gouvernement azerbaïdjanais a déjà prévu d'organiser une conférence de haut niveau sur cette question à Bakou. Nous comptons sur la présidence pour développer ses initiatives dans ce domaine et l'y encourageons.

En janvier 2014, le Comité des Ministres a répondu à la Recommandation 2019 (2013) de l'Assemblée « *La corruption : une menace à la prééminence du droit* ». Au même titre que l'Assemblée, il a estimé qu'il était indispensable d'ériger en infractions pénales appropriées les faits de corruption, de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et de conférer un haut degré de transparence à la vie politique, administrative et économique. Tout en soulignant le rôle moteur du GRECO dans ce domaine, le Comité des Ministres a considéré qu'il y avait aussi de la place pour des activités sur la corruption au niveau intergouvernemental, mais aussi pour des activités d'assistance et de formation.

La plateforme de l'Assemblée parlementaire s'appliquera activement à trouver le moyen de convaincre le Comité des Ministres de la nécessité de réexaminer et consolider la stratégie du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption. Il est en effet indispensable de faire un bilan des réussites et des échecs en matière de politiques entreprises et d'analyser l'efficacité des mesures mises en œuvre en vue de renforcer les mécanismes inter-organismes et de donner plus d'importance aux procédures d'évaluation du Conseil de l'Europe. La plateforme sera heureuse de pouvoir intensifier le dialogue avec le Comité des Ministres sur les questions précitées.

ANNEXE I – Liste des instruments du Conseil de l’Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption

Convention pénale sur la corruption, 27 janvier 1999, STE n° 173

Convention civile sur la corruption, 4 novembre 1999, STE n° 174

Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption, 15 mai 2003, STE n° 191

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, 8 novembre 1990, STCE n° 141

Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, 16 mai 2005, STCE n° 198

Résolution du Comité des Ministres portant les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption, 6 novembre 1997

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les codes de conduite pour les agents publics, 11 mai 2000

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, 8 avril 2003

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux mesures contre le transfert et la mise à l’abri des capitaux d’origine criminelle, 27 juin 1980

<http://conventions.coe.int/>

http://www.coe.int/T/CM/adoptedTexts_fr.asp

ANNEXE II – Liste de textes de référence de l'Assemblée parlementaire sur la lutte contre la corruption

Résolution 1943 (2013), *La corruption : une menace à la prééminence du droit*

Recommandation 2019 (2013), *La corruption : une menace à la prééminence du droit*, et la réponse du Comité des Ministres à la recommandation

Résolution 1903 (2012), *Déontologie des membres de l'Assemblée parlementaire : bonne pratique ou devoir ?*

Recommandation 1896 (2010), *Corruption judiciaire*

Résolution 1703 (2010), *Corruption judiciaire*

Résolution 1492 (2006), *Pauvreté et lutte contre la corruption dans les Etats membres du Conseil de l'Europe*

Recommandation 1516 (2001), *Financement des partis politiques*

Résolution 1214 (2000), *Rôle des parlements dans la lutte contre la corruption*

ANNEXE III – Liste d'autres instruments régionaux et internationaux dignes d'intérêt

Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 2006

Convention des Nations Unies contre la corruption, 2005

Protocole de la SADC contre la corruption, 2005

Convention de l'UE contre la corruption impliquant des fonctionnaires, 2005

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2003

Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, 1999

Convention interaméricaine contre la corruption de l'OEA, 1997

Pourquoi une plateforme parlementaire contre la corruption ?

- ▶ pour donner un message politique fort à la communauté internationale et aux populations locales ;
- ▶ pour intervenir au cœur du processus de prise de décision national ;
- ▶ pour changer les attitudes et promouvoir une culture de l'intégrité ;
- ▶ pour traduire les initiatives de l'Assemblée en actions concrètes sur le terrain ;
- ▶ pour conférer une forte dimension parlementaire à la stratégie générale du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- ▶ pour améliorer la visibilité de l'Assemblée parlementaire et renforcer son rôle de gardienne des droits de l'homme ;
- ▶ pour prendre des mesures concrètes visant à éradiquer toutes les formes de corruption en Europe et dans les autres régions du monde.

www.coe.int

www.assembly.coe.int

